

Image not found or type unknown



Achat d'un appartement en Italie

Par **Lai_old**, le **12/11/2007** à **16:54**

Bonjour,

Pourriez-vous m'indiquer s'il est légal qu'un constructeur demande une avance sur le prix de l'appartement au moment de la proposition de l'achat de celui-ci ou à la signature? Le notaire doit-il cadrer ceci? Quelles sont les étapes à bien respecter lors de l'achat d'un bien en Italie?

Merci d'avance